

Conseillers en exercice : 23

Présents : 12

Votants : 17

**OBJET :****LIGNE DE  
TRESORERIE  
Renouvellement**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

**DELIBERATION N°2025-48****PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 27 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

**Présents** : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, BELLENGER Jacques, MORGE Florian, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, HEMMACHE Martine,**Excusés** : MM. SEVENIER-ALIVON Annick, CROS Isabelle, ALONSO Sébastien, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, MEHL Didier, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann, FANTINI Sébastien**Procurations** : MM SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, CROS Isabelle à EYRAUD Anne-Marie, ALONSO Sébastien à FARGIER Marie, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick, FANTINI Sébastien à VIGNE Christophe**Absents non excusés** : MM. TAULEMESSE Karine

*L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, **Christophe VIGNE** a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Le conseil municipal s'était prononcé favorablement, lors de la séance du 12 Mai 2023, à l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 300 000 € auprès de la Caisse d'Epargne et délibéré pour son renouvellement le 3 juillet 2024. Ce contrat prendra fin le 31 août 2025

Au vu des investissements engagés, Mme la Maire propose au conseil municipal de renouveler la ligne de trésorerie pour 300 000 € dans des conditions identiques auprès de la Caisse d'Epargne :

- Montant : 300 000 euros
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt applicable : € STR + 0.85%
- Frais de dossier : 300 €

Les tirages seront effectués à l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure de crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement. Quant aux intérêts, ils ne s'appliquent que sur les utilisations réelles.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le renouvellement d'une ligne de trésorerie, auprès de la Caisse d'Epargne, d'un montant maximum de 300 000 euros (trois cent mille euros) aux conditions indiquées ci-dessus
- **AUTORISE** Madame la Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par ledit crédit
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document nécessaire » à constater l'ouverture d'une ligne de trésorerie

Pour extrait conforme  
**A VILLENEUVE DE BERG**  
Le 27 juin 2025

Sylvie DUBOIS  
Maire de Villeneuve de Berg

